



SERVICE DE PRESSE
ET VEILLE

Le samedi 27 août 2022

COMMUNIQUÉ CONJOINT

Déclaration d'Alger pour un Partenariat renouvelé entre la France et l'Algérie

Préambule

Soixante ans après l'indépendance de l'Algérie et dans l'esprit des Déclarations d'Alger de 2003 et de 2012, la France et l'Algérie, fortes des liens humains exceptionnels qui les unissent et résolument déterminées à promouvoir leur amitié et à consolider leurs acquis en matière de coopération et de partenariat, renouvellent leur engagement à inscrire leurs relations dans une dynamique de progression irréversible à la mesure de la profondeur de leurs liens historiques et de la densité de leur coopération.

Les deux parties estiment le moment venu de favoriser une lecture objective et de vérité d'un pan de leur histoire commune, tenant compte de l'ensemble de ses étapes afin d'appréhender l'avenir dans l'apaisement et le respect mutuel.

Elles conviennent de valoriser leur appartenance au même espace géographique méditerranéen, leurs convergences politiques et leurs complémentarités économiques pour édifier une relation stratégique sur la base d'une confiance mutuelle et d'un dialogue renouvelé.

La France et l'Algérie décident d'inaugurer une nouvelle ère de leurs relations d'ensemble en jetant les bases d'un partenariat renouvelé, qui se décline à travers une approche concrète et constructive, tournée vers des projets d'avenir et la jeunesse, à même de libérer le potentiel de leur coopération et conforme aux aspirations de leurs peuples.

Ce nouveau partenariat privilégié, devenu une exigence dictée par la montée des incertitudes et l'exacerbation des tensions régionales et internationales, fournit un cadre pour concevoir une vision commune et une démarche étroitement concertée pour faire face aux nouveaux défis globaux (crises globales et régionales, changement climatique, préservation de la biodiversité, révolution numérique, santé...), au service de la paix, de la stabilité et du développement, dans le respect du droit international et dans l'esprit du multilatéralisme.

La France et l'Algérie entendent jouer un rôle central dans la promotion du partenariat entre l'Europe et l'Afrique la construction d'un espace méditerranéen de paix, de développement et

de prospérité partagée. A cette fin, elles expriment leur volonté de définir un agenda conjoint d'avenir à horizon 2030 et de conclure un nouveau pacte pour la jeunesse.

I. Dialogue politique

La France et l'Algérie considèrent que le moment est venu d'évaluer les cadres existants de la coopération bilatérale.

A cet effet, la France et l'Algérie décident de rehausser leurs concertations politiques traditionnelles par l'institution du « Haut Conseil de coopération » au niveau des Chefs d'Etat, pour approfondir et concevoir, ensemble dans un esprit de confiance et de respect mutuels, des réponses adaptées aux questions bilatérales, régionales et internationales d'intérêt commun.

Le Haut Conseil de Coopération supervisera les activités des différents mécanismes de la coopération bilatérale et donnera les grandes orientations sur les principaux axes de coopération, sur les actions concrètes de partenariat et en évaluera la mise en œuvre. Des visites ministérielles bilatérales dans tous les domaines concernés se tiendront à échéance régulière pour en assurer le suivi.

Pour les questions de défense et de sécurité, les chefs d'Etats réuniront les responsables des deux pays sur le modèle de la réunion de Zeralda du 26 août 2022, chaque fois que nécessaire.

Ce Haut Conseil se tiendra tous les deux ans, alternativement à Paris et à Alger selon les modalités à définir ultérieurement.

II. Histoire et mémoire

Les deux parties entreprennent d'assurer une prise en charge intelligente et courageuse des problématiques liées à la mémoire dans l'objectif d'appréhender l'avenir commun avec sérénité et de répondre aux aspirations légitimes des jeunes des deux pays.

Dans cette perspective, elles conviennent d'établir une commission conjointe d'historiens français et algériens chargée de travailler sur l'ensemble de leurs archives de la période coloniale et de la guerre d'indépendance. Ce travail scientifique a vocation à aborder toutes les questions, y compris celles concernant l'ouverture et la restitution des archives, des biens et des restes mortuaires des résistants algériens, ainsi que celles des essais nucléaires et des disparus, dans le respect de toutes les mémoires. Ses travaux feront l'objet d'évaluations régulières sur une base semestrielle.

Les deux parties conviennent de créer, en France et en Algérie, des lieux qui seront à la fois un espace muséal ainsi qu'un lieu de création, de dialogue et d'échange des jeunes franco-algériennes. Ces lieux accueilleront des chercheurs, des artistes, et des jeunes de la France et de l'Algérie qui mèneront des projets en commun.

Le travail sera renforcé sur l'entretien des cimetières européens et la valorisation de leur patrimoine funéraire exceptionnel.

III. Dimension humaine et mobilité.

Conscientes que les liens humains constituent le vecteur, par excellence, de la redynamisation effective du partenariat bilatéral, les deux parties conviennent d'engager une réflexion pour bâtir des solutions concrètes et opérationnelles à même de répondre à leurs attentes respectives pour que la circulation des personnes entre les deux pays soit organisée et encadrée pour être pleinement respectueuse des lois, intérêts et contraintes du pays d'accueil tout en favorisant des échanges humains liés aux dynamiques économique, sociale, académique et touristique entre deux pays et deux sociétés partageant des liens multiples.

Les deux parties conviennent de définir les contours d'une plus grande coopération dans ce domaine, avec pour objectif d'encourager la mobilité entre les deux pays, notamment pour les étudiants, entrepreneurs, scientifiques, universitaires, artistes, responsables d'associations et sportifs, permettant de conduire davantage de projets communs.

Elles s'engagent par ailleurs à valoriser le potentiel que représentent la communauté algérienne en France et les citoyens binationaux dans le développement de la relation bilatérale et à appuyer les projets que ces acteurs portent en ce sens en France comme en Algérie.

IV. Partenariat économique et pour la transition énergétique.

La France et l'Algérie donneront un nouvel élan à leurs relations économiques pour favoriser un partenariat équilibré dans l'intérêt des deux pays.

Dans cette optique, elles entendent favoriser une relance de leurs échanges économiques et encourager le développement des partenariats entre leurs entreprises ainsi que la recherche pour l'innovation. Ces efforts porteront en priorité sur les secteurs d'avenir : le numérique, les énergies renouvelables, les métaux rares, la santé, l'agriculture et le tourisme.

Les deux parties sont convenues de coopérer ensemble sur la transition énergétique – notamment à travers une coopération dans les domaines du gaz et de l'hydrogène. Elles sont également convenues de lancer un programme de recherche d'innovation technologique sur la récupération et le traitement du gaz de torchage.

Cette relance devrait se traduire par l'accroissement de l'investissement, la préservation et la création d'emplois sur leurs territoires respectifs, notamment à destination de la jeunesse, à travers une étroite implication des opérateurs économiques des deux pays à sa définition et au suivi de sa mise en œuvre. Dans cette perspective, les deux parties veilleront à l'opérationnalisation rapide du fonds d'investissement commun conçu pour accompagner les efforts conjoints de co-production et d'investissement.

Les deux parties sont convenues d'œuvrer au développement d'infrastructures logistiques sur les deux rives de la Méditerranée.

V. Coopération éducative, scientifique, culturelle et sportive

Les deux parties réaffirment leur volonté de poursuivre et d'intensifier la coopération bilatérale dans les domaines éducatif et scientifique en identifiant conjointement leurs priorités et attentes respectives, dans l'esprit constructif qui les a toujours animées.

Les deux parties sont convenues de donner un nouvel élan à leur coopération culturelle, notamment dans le domaine de la création, de la production et de la formation cinématographique, et réaffirment leur engagement à promouvoir davantage un rayonnement culturel mutuel dans les deux pays.

Elles sont également convenues de lancer des programmes de recherche en faveur de la protection de la Méditerranée et de sa biodiversité et de l'environnement en général. Les deux parties sont convenues de renforcer leur coopération sur les fouilles archéologiques, notamment à Tipaza et de renforcer la formation des archéologues.

La coopération entre l'Institut Pasteur de France et l'Institut Pasteur d'Algérie sera renforcée pour favoriser les mobilités de chercheurs et mettre en œuvre des programmes de recherche conjoints.

De la même manière, la coopération entre le CNRS et la DGRSDT sera renforcée de manière à créer des actions structurantes dans le domaine de la recherche.

VI. Jeunesse

La France et l'Algérie décident de conclure un nouveau pacte pour la jeunesse, portant sur l'ensemble de ses dimensions et se traduisant par la mise en œuvre de projets concrets, parmi lesquels :

- La création d'un incubateur de start-ups en Algérie, et son appui par les structures publiques et privées d'ores et déjà développées, en vue d'établir un réseau d'incubateurs de part et d'autre de la Méditerranée
- Le développement de la formation, à travers l'intensification des coopérations universitaires et de l'enseignement supérieur dans les domaines d'avenir, dont en priorité l'économie numérique, la transition énergétique, les industries culturelles et la santé, notamment.
- La mise en œuvre des conditions d'une mobilité positive entre les deux pays.
- L'appui à des projets d'investissement d'avenir en France et en Méditerranée, initiés notamment par les PME, à travers le Fonds de 100 millions d'euros pour les entrepreneurs issus de la diaspora maghrébine qui sera implanté à Marseille.
- Le développement conjoint de filières cinématographiques à travers la mise en place d'espaces de création contemporaine communs, de studios et de formation aux métiers du cinéma.
- L'intensification des efforts pour accueillir des artistes en résidence et favoriser par ce biais des créations artistiques conjointes.
- L'intensification de la coopération sportive, à travers le développement d'échanges entre les fédérations sportives, des formations aux métiers du sport, des infrastructures et équipements sportifs et de gestion des grands événements sportifs.

- Un effort conjoint sera mené afin d'encourager les traductions d'ouvrages entre le français et l'arabe.
- La facilitation mutuelle de l'ouverture de nouveaux établissements scolaires.

Un point d'étape, associant l'ensemble des acteurs publics et privés ainsi que les porteurs de projets, sera conduit tous les six mois pour évaluer les progrès effectués et donner de nouvelles impulsions.

A Alger, le 27 août 2022

Pour la République Française

**Pour la République Algérienne
Démocratique et Populaire**

Le Président de la République

Le Président de République

Emmanuel MACRON

Abdelmadjid TEBBOUNE